## Loi sur l'accise

Je suppose qu'au départ, cette taxe visait à réduire la consommation d'énergie puisqu'elle visait les gros moteurs et décourageait donc l'achat de moteurs de plus de 20 chevaux. Je trouve cette mesure injuste. Nous avons une taxe semblable sur les automobiles qui consomment beaucoup d'essence. Je ferai remarquer au ministre et à ses fonctionnaires que ces bateaux servent uniquement pendant l'été à raison d'une centaine d'heures par an alors que les automobiles qui consomment beaucoup d'essence sont utilisées toute l'année. J'en conclus que le régime fiscal est injuste puisqu'il met les moteurs de bateaux et les grosses automobiles sur le même pied.

De plus, les propriétaires de bateaux étant aux prises avec les prix plus élevés de l'essence, la consommation s'en ressent. Cette taxe sur les moteurs hors-bord dépassant vingt chevaux est, selon moi, discriminatoire si elle doit servir à réduire la forte consommation d'essence. Je n'ai pas de chiffres sur la consommation au Canada mais j'ai vu ceux du ministère du Commerce des États-Unis. Selon eux, la consommation d'énergie combinée des moteurs hors-bord, des motoneiges, des tondeuses de gazon et ainsi de suite représente moins de ½ p. 100 de la consommation totale d'énergie aux États-Unis.

Je signale au ministre et à ses fonctionnaires que les modèles de moteurs hors-bord de 1975 ont été fort améliorés sous le rapport de la consommation d'énergie. On me dit que les modèles Mercury de 1975 permettront de réaliser une économie d'essence de 25 à 40 p. 100. Les nouveaux modèles de 1975 consommeront beaucoup moins de carburant que les anciens modèles.

## **(1550)**

J'ai également appris qu'un moteur hors-bord de 70 HP du dernier modèle consomme moins d'essence au mille qu'un moteur hors-bord de 40 HP. Si l'augmentation de la taxe sur les nouveaux moteurs de 1975 vise à réduire la consommation d'énergie, je ne pense pas que cette mesure soit juste, puisque, la conception des moteurs étant améliorée, ils demandent moins de carburant. Si le ministre impose cette taxe, non à cause de la consommation de carburant, mais parce qu'il s'agit d'un article de luxe, alors à mon avis, sa position est dépassée. Il fut un temps où l'on pouvait considérer comme un luxe les moteurs hors-bord de 20 HP, mais actuellement, on a tendance à construire des bateaux de plus en plus grands et de plus en plus lourds, qui exigent une puissance beaucoup plus grande que 20 HP

Je voudrais également ajouter que la société actuelle a besoin de loisirs et que des gens de plus en plus nombreux essaient aujourd'hui de fuir les tensions de la vie moderne et du travail quotidien en sortant avec leurs familles. La navigation de plaisance, au Canada, est une industrie de loisirs très importante dont profitent des milliers de Canadiens ainsi que leurs familles. On ne peut faire du ski nautique derrière un moteur de 20 HP, il en faut un plus puissant.

Cette taxe aura donc des conséquences sur les loisirs familiaux. Je voudrais également signaler au ministre que les fournisseurs de bateaux ne peuvent pas vivre en vendant des moteurs d'une puissance maximale de 20 HP, dont le prix est d'environ \$700 pièce. On notera avec intérêt que, pour 60 à 75 p. 100 de fournisseurs de bateaux, les recettes de vente de moteurs proviennent de moteurs de 40 à 80 HP et non de moteurs de moins de 20 HP.

Cette taxe de 10 p. 100 a également un autre aspect injuste; les marchands devront en effet augmenter de 10 p. 100 leur capital d'investissement, parce qu'ils achètent

leurs moteurs en décembre pour les vendre durant le printemps et l'été. L'un d'entre eux m'a dit que, dès l'annonce de cette éventuelle taxe, il a immédiatement annulé ses commandes de moteurs hors-bord pour l'hiver, car il n'avait pas les 10 p. 100 supplémentaires qu'il lui faudrait, disait-il, si la mesure était adoptée. Les fournisseurs de bateaux me disent également que, à cause de l'inflation générale et du caractère marginal de leur commerce, un certain nombre d'entre eux seront obligés de fermer leurs portes, ou tout au moins, de renvoyer un certain nombre d'employés.

Dans ma circonscription de Sault-Sainte-Marie, il y a une centaine de marchands de bateaux. Nous ne pouvons que deviner combien de Canadiens travaillent à la construction de moteurs de bateaux, de bateaux de plaisance et d'autres genres d'embarcations. En outre, le déclin de l'industrie de la construction de navires et de moteurs hors-bord aura des conséquences sur les exploitants touristiques et sur toutes les industries secondaires qui leur fournissent du matériel. Par conséquent, j'estime que la taxe aura des effets beaucoup plus considérables que le ministre et ses fonctionnaires ne le prévoyaient.

Il importe aussi de noter que dans le budget présenté le 6 mai, la taxe n'était que de 3 p. 100, tandis qu'elle est de 10 p. 100 dans le budget de novembre. A mon avis, on devrait nous expliquer la raison de cette augmentation. A cause des difficultés financières que cela représentera pour les secteurs maritime, touristique et de la pêche et, indirectement, pour les employés de l'industrie de la construction des moteurs de bateaux et des bateaux eux-mêmes, je prie le ministre d'apporter un amendement au bill afin que la taxe d'accise de 10 p. 100 ne s'applique qu'aux moteurs d'au moins 85 HP.

S'il s'agit d'une taxe sur articles de luxe, il est bien évident que ceux qui peuvent se permettre d'acheter des moteurs d'au moins 85 HP ont les moyens de verser la taxe de 10 p. 100. J'encourage fortement le ministre à bien réfléchir aux conséquences qu'aura l'imposition de la taxe de 10 p. 100 sur les moteurs de plus de 20 HP. Selon moi, cette taxe défavorise bon nombre de propriétaires de petits bateaux du Canada. De nombreuses sociétés devront congédier des employés ou même fermer leurs portes. Il est temps que le gouvernement apprenne à protéger davantage certaines de nos petites entreprises, plutôt que les grandes sociétés auxquelles le gouvernement accorde tellement de concessions fiscales.

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, il ne me reste plus que trois minutes. je pense que je pourrais parler cinq minutes si vous vouliez bien ne pas regarder l'heure pendant deux minutes. J'espère être récompensé de ma concision par le ministre, lorsqu'il répondra.

Ma première observation concerne l'article 19, qui prévoit des ajustements mineurs à la taxe de vente au profit des handicapés. Je félicite le ministre d'aider les handicapés par l'abolition de certaines taxes, mais cela ne suffit pas pour les aider.

Le ministre me demandera pourquoi je ne soulève pas la question au cours d'un débat à caractère social sur la santé nationale et le bien-être social. Si je le fais dans une discussion sur les finances du pays, c'est que depuis le discours du budget, le Conseil économique du Canada nous a signalé, dans son exposé annuel, que nous avons besoin d'indicateurs économiques et sociaux. Je ne citerai qu'une phrase pour illustrer ce que déclarait le Conseil: